

COUR CONSTITUTIONNELLE

REPUBLIQUE GABONAISE

UNION-TRAVAIL-JUSTICE

DISCOURS

DE MADAME MARIE MADELEINE MBORANTSUO

PRESIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

A

L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE PRESENTATION DE VŒUX

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

C'est toujours avec bonheur et enthousiasme que la Cour Constitutionnelle prend part à ce noble rituel républicain de présentation des vœux de nouvel an à Votre Excellence, première Institution de la République, garant politique de la Constitution.

Cette heureuse tradition me vaut l'insigne honneur de Vous présenter les vœux sincères de bonne santé, de paix intérieure, de sérénité et de discernement que les Juges Constitutionnels, les Assistants, l'ensemble des agents Administratifs, moi-même et ma famille, formulons à Votre Excellence pour l'accomplissement efficient des hautes et exigeantes fonctions à Vous confier par le peuple gabonais. Ces vœux, nous les formulons également à l'endroit de Votre Epouse, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, Femme de cœur aux innombrables œuvres caritatives de Vos enfants et des autres membres de votre famille.

Monsieur le Président de la République,

L'année qui vient de s'achever a été particulièrement dense au regard de l'intense activité que Vous avez déployée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, notamment dans le domaine environnemental.

Vous avez, Monsieur le Président de la République, pris très vite la mesure de la situation, et Vous Vous êtes totalement investi en ce domaine, et surtout, mené des actions qui font incontestablement de notre pays un exemple pour la communauté internationale.

En effet, Vous avez joué un rôle majeur dans de nombreuses négociations internationales portant sur les questions environnementales et vous avez su, sur le plan interne, préserver notre environnement, nos forêts qui représentent plus de 80% de notre territoire, notre biodiversité dont la richesse est inestimable, et notre territoire maritime.

La Cour Constitutionnelle par ma voix vous adresse ses différentes félicitations pour ces succès et ces avancées qui honorent notre pays.

La tâche reste néanmoins immense, car la protection de l'environnement doit s'accompagner d'une amélioration du bien-être de nos populations et de la justice sociale.

Il s'agit, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux, en maintenant le capital de ressources de la nature en équilibre, en les préservant pour les générations futures, de faire que notre société continue de connaître une croissance indispensable à l'épanouissement des populations.

De même, nous devons Renforcer notre corpus juridique afin qu'il puisse porter nos objectifs environnementaux.

Il est en effet des domaines qui doivent particulièrement intégrer des dispositions visant un objectif de protection de l'environnement. C'est le cas notamment du droit forestier, du droit de la mer, du droit rural, du droit minier, du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de celui de l'énergie, ou encore du droit de la santé.

Incontestablement, notre dispositif constitutionnel a pu garantir avec la plus grande efficacité les droits dits de première génération, ces droits civils et politiques qui ont posé des limites à l'intervention de la puissance publique.

Tout autant, ledit dispositif constitutionnel a donné leur pleine effectivité aux droits dits de deuxième génération, ces droits économiques, sociaux et culturels qui organisent le vivre ensemble et les conditions de travail des individus, leur besoins fondamentaux liés à la vie.

En revanche, il en est différemment des droits environnementaux, ces droits dits de troisième génération, lesquels ne sont pas encore suffisamment assurés par les dispositions juridiques en vigueur.

Aussi, pour les rendre effectifs, devrons-nous résolument nous inscrire dans la démarche qui consiste à " verdier " notre législation en tout domaine, afin que les critères environnementaux soient toujours pris en compte par le constituant et le législateur.

Ainsi, différents principes tels les principes d'intégration, de précaution, de prévention, de pollueur-payeur devront être consacrés Par la loi.

En consacrant ces principes, nous pourrons construire un droit de l'environnement solide, pertinent qui préservera les générations présentes et futures.

Monsieur le Président de la République,

Les Nations se reconnaissent à leur drapeau. Celui-ci les identifie et incarne leurs valeurs.

Le drapeau de la République Gabonaise est une ode à la nature ; il dit à quel point nous lui sommes indissociablement liés, combien elle nous est chère et symbolise notre Nation.

Le vert de notre si précieuse forêt équatoriale, le jaune si vif du soleil équatorial, le bleu de cette eau partout présente sur toute l'étendue du territoire.

De ce drapeau, Monsieur le Président de la République, Vous en êtes le porte étandard.

La Cour Constitutionnelle Vous renouvelle très respectueusement ses vœux les meilleurs pour l'année 2023

Nous exhortons le Tout Puissant pour que celle-ci soit pour Vous-même une année d'accomplissement personnel et, plus encore, qu'elle Vous apporte l'énergie et les ressources nécessaires à la réalisation de Votre engagement au service de la Nation.

Je Vous remercie de Votre très aimable attention.